La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LA RÉGION LANCE UN DISPOSITIF POUR MIEUX SÉCURISER LES COMMERCES

La journée du samedi 17 octobre a marqué un nouveau cap dans l'escalade de violence.

En une seule journée, **500 commerces en Auvergne-Rhône-Alpes ont été saccagés.** Face à l'ampleur des dégradations, **la Région alloue 15 millions d'euros** pour un dispositif permettant aux commerçants des zones touchées par les émeutes d'acheter des équipements d'autoprotection, afin de mieux sécuriser leur établissement.

La Région qui agit

LE DISPOSITIF EN BREF

- Prioritairement destiné aux **commerçants des zones touchées par les émeutes**
- Une **prise en charge de 50% des dépenses éligibles dans la limite de 5 000 €** par commerce
- Le commerçant choisira **le dispositif le plus adapté** à son besoin
  (exemples : générateur de brouillard opacifiant, sirène, rideau métallique, vitrage de sécurité, etc.)
- Une instruction **rapide et simple** des demandes et un **versement rapide des aides**
- Dispositif éligible pour les **systèmes achetés depuis lundi 19 octobre 2026**

SCANNEZ CE QR CODE

POUR DEMANDER L'AIDE D'URGENCE

NOTRE OBJECTIF EST CLAIR

Apporter une réponse immédiate aux commerçants et artisans victimes ou exposés à ces actes de malveillance, soutenir la poursuite de leur activité et renforcer durablement la sécurisation de leurs établissements.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région qui agit